DICRIM

Document d'**I**nformation **C**ommunal sur les **R**isques **M**ajeurs

Le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM), prévu par l'article R. 125-11 du Code de l'environnement, est réalisé par le maire. Il informe les habitants de la commune des risques majeurs, naturels ou technologiques existants, et des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre face à ces risques sur la commune. Le DICRIM reprend les informations transmises par le préfet.

	 Tempête	 Inondation	 Grand froid	
 Retrait-gonflement des argiles	**Connaissance et Prévention des Risques**			 Transport de matières dangereuses
	 Neige/Verglas	 Canicule	 Pandémie	

Télécharger

MAIRIE DE BEAUTHEIL-SAINTS

24 Grande Rue
77120 BEAUTHEIL-SAINTS

01.64.03.17.14

Nous contacter

Copyright 2026 Mairie de Beautheil-Saints